



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative

Le 8 décembre 2025

**CACE 1163**

**Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R et établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications**

Objet: **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications  
(Service de radiodiffusion), Genève, 27 mars 2026**

### 1 Introduction

Je vous informe, par la présente circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 27 mars 2026, après les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/117](#)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève.

Groupe	Date de la réunion	Date limite pour la soumission des contributions	Séance (heure locale)
Commission d'études 6	Vendredi 27 mars 2026	Dimanche 15 mars 2026 à 16 h 00 UTC	Vendredi 27 mars 2026 9 h 30

### 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. L'état d'avancement des textes attribués à la Commission d'études 6 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R23-SG06-C-0001/en>

#### 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-9](#))

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9.

## **2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9)**

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la commission d'études, seront soumis à ladite commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme indiqué au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-9, l'Annexe 2 de la présente circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## **2.3 Décision concernant la procédure d'approbation**

Au cours de sa réunion, la commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, à moins que la commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir le § 2.2 ci-dessus).

## **3 Contributions**

Les contributions soumises à la suite des travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-9.

Les contributions pour lesquelles aucune traduction n'est demandée\* (y compris les révisions, les addenda et les corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard **douze jours civils** (16 heures UTC) avant le début de la réunion. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-9, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg6@itu.int](mailto:rsg6@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au président et aux vice-présidents de la Commission d'études 6, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/ITU-R/sg6/cvc>

---

\* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

#### **4 Documents**

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <https://www.itu.int/md/R23-SG06-C/en> dans un délai de trois jours ouvrables.

#### **5 Interprétation**

En raison des contraintes financières et de la disponibilité des interprètes, **les États Membres sont priés de confirmer, au plus tard le 8 janvier 2026**, si un service d'interprétation est nécessaire en arabe, en chinois ou en espagnol. Un service d'interprétation en français et en russe a déjà été confirmé pour cette réunion.

#### **6 Inscription/Demande de visa/Réservation d'hôtel**

L'inscription aux réunions est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. En outre, il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils envisagent de participer aux réunions en présentiel ou à distance**.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

Veuillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante: <https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx>.

#### **7 Participation à distance et diffusion sur le web**

L'accès aux séances des réunions est réservé aux seuls participants inscrits aux manifestations. Les délégués qui souhaitent participer aux réunions à distance peuvent accéder aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances des réunions virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un **compte TIES de l'UIT** est nécessaire.

**Les lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance** sont disponibles [ici](#).

Pour toute question complémentaire relative à la présente circulaire administrative, veuillez contacter M. Ruoting Chang, Conseiller de la Commission d'études 6, à l'adresse [ruoting.chang@itu.int](mailto:ruoting.chang@itu.int).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexes:** 2

## Annexe 1

### Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 27 mars 2026)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Résultats de la réunion du GCR tenue en 2025
- 5 Compte-rendu de la réunion précédente (Document [6/142](#))
- 6 Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
  - 6.1 Groupe de travail 6A
  - 6.2 Groupe de travail 6B
  - 6.3 Groupe de travail 6C
- 7 Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
- 8 Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 9 Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 10 Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 11 Examen d'autres contributions
- 12 Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 13 État d'avancement des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions
- 14 Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
- 15 Calendrier des réunions
- 16 Divers

Paolo LAZZARINI  
Président de la Commission d'études 6  
des radiocommunications

## Annexe 2

### Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C tenues avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

#### Groupe de travail 6A

Méthodes de correction d'erreurs, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour les systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre de deuxième génération et lignes directrices pour le choix d'un système (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1877-3 – voir l'Annexe 6 du Document [6A/189](#)).

#### Groupe de travail 6B

Architecture de système de haut niveau pour la fourniture et la réception de contenu sur une plate-forme mondiale pour la radiodiffusion (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[GP] – voir l'Annexe 1.2 du Document [6B/152](#)).

Normes pour systèmes de codage avec réduction du débit binaire pour la TVDC (proposition préliminaire de suppression de la Recommandation UIT-R BT.1380-1 – voir l'Annexe 1.3 du Document [6B/152](#)).

#### Groupe de travail 6C

Indications pour le choix de la ou des Recommandations UIT-R les plus appropriées pour l'évaluation subjective de la qualité du son (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1283-2 – voir l'Annexe 1.3 du Document [6C/136](#)).

---